

Commission PSP Régionale Centre FFESSM

**Règlement Compétition Régionale  
Plongée Sportive en Piscine à Tours (37)  
Piscine Gilbert Bozon  
Le 8 AVRIL 2018 de 13h00 à 18h00**

*Rencontre régionale qualificative pour les championnats de France PSP  
des 2 et 3 juin 2018 à Montluçon*

**Les inscriptions sont réalisées en ligne grâce au lien suivant :**

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1S7P-rLRLVCYFxiTybtJf7NNVGVusdEnq6apwOM4U0UA/edit?usp=sharing>



Les dossiers d'inscription sont transmis complets en amont de la compétition, par chaque président de club, **JUSQU'AU 2 AVRIL 2018**, par courrier électronique à l'adresse suivante :

[yann.vaultier@albanmuller.com](mailto:yann.vaultier@albanmuller.com)

- Fiche d'inscription club
- Certificats médicaux de moins d'un an, mentionnant la pratique de la PSP en COMPETITION.
- Attestations d'assurance individuelle
- Cartes de niveau de plongeur scaphandre
- Licences fédérales 2018.
- Liste des blocs avec TIV dont le chef d'équipe en détient une copie.
- Accord parental pour les mineurs pour cette compétition à Tours.

Aucune inscription de club n'est acceptée avec un dossier incomplet.

**Le Site :**

Piscine Municipale Gilbert Bozon  
35 rue Galpin Thiou  
37000 TOURS

La piscine est équipée d'un bassin de 50 m en 8 lignes d'eau dont une ligne sera réservée à l'échauffement.

**L'Accueil :**

Les clubs sont accueillis le dimanche 8 avril 2018, à partir de 13h00, dans le hall d'accueil où une table y est réservée. L'accès avec un plan incliné (diablos pour le transport des bouteilles) se situe à droite du hall d'entrée.

Le chef d'équipe de chacun des clubs se présente à la table d'inscription avec le listing de ses compétiteurs et bénévoles. Il lui est remis, après contrôle de validité, les bracelets d'identification qui doivent être portés, VISIBLES, tout au long de la rencontre, afin d'être autorisé à accéder au bassin.

*Nota bene : Le chef d'équipe reste garant de la conformité du dossier d'inscription de l'ensemble des engagés du club et doit être en mesure de présenter le dossier d'un concurrent à l'organisation tout au long de la rencontre. De plus il est garant de la conformité du matériel des compétiteurs de*

son club.

### **Les Bouteilles :**

Le chef d'équipe désigne 1 ou 2 personnes du club, (porteuses de claquettes et brassard d'identification) pour assurer le transport des bouteilles par l'ASCENCEUR, qui n'est accessible, qu'en compagnie d'un bénévole de Touraine Plongée muni d'un badge et équipé d'un chariot pouvant contenir 10 bouteilles sans gilet stabilisateur ou back pack. Le PORT des BOUTEILLES de PLONGEE, qui sont déposées sur le bord du bassin, n'est assuré que par ces personnes désignées. Le restant du matériel et les autres compétiteurs accèdent au bassin via les vestiaires, par les escaliers, porteurs de claquettes adaptées.

### **Les vestiaires :**

Ils sont accessibles aux porteurs de claquettes. Le change se fait en box individuel. Les casiers numérotés sont sécurisés à l'aide d'un code personnel. Les participants mineurs accèdent aux vestiaires accompagnés de leur représentant légal ou désigné. Nous dégageons toute responsabilité quant à la disparition éventuelle d'effets personnels consignés en vestiaire ou sur les gradins.

### **Le Bassin :**

Il est accessible par les escaliers après avoir pris une douche et rincé son matériel. Chaque club se regroupe sur les gradins, après avoir récupéré ses bouteilles, qu'il dépose sur les tapis mousse, mis à disposition à cet effet. Le chef d'équipe est garant de la propreté, ayant informé son groupe qu'il est interdit de se nourrir sur le bord du bassin ou sur les premiers gradins.

### **Le Matériel : PAS DE GONFLAGE SUR PLACE**

#### ***POUR les BENEVOLES et pour les COMPETITEURS***

Chaque club vient avec son propre matériel :

-bloc gonflé à 200 bars à l'AIR, de 6 à 12 L pour les benjamins, minimes et cadets, de 10 à 18 L pour les autres catégories d'âge.

*Nota bene : Un contrôle aléatoire des blocs, avec ANALYSEUR D'AIR, peut être effectué par l'organisation, tout au long de la rencontre.*

-détendeurs principal et de secours, avec manomètre (*BOUTON MANO INTERDIT*) et direct système pour stab.

-Tout moyen, provenant du commerce, pour supporter le bloc sur le dos du compétiteur.

-Bi palmes, masque binoculaire, tuba, maillot de bain décent,

-Prévoir éventuellement un vêtement néoprène ainsi que tout équipement facultatif visé par le règlement PSP.

***AUCUN GONFLAGE N'EST POSSIBLE SUR PLACE.***

### **Les épreuves :**

Sont proposées en cet après-midi :

TRIAL 200m ; OCTOPUS mono bloc 50m ; EMERSION 23m, RELAIS 4x50m.

*Nota bene : Seules les épreuves en équipe mixte sont sélectives pour le Championnat de France.*

Le planning des épreuves, l'affichage des séries et des résultats sont visibles sur le panneau prévu à cet effet et annoncés par le speaker.

### **Règlement épreuves PSP :**

[https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglement\\_Epreuves\\_PSP\\_indice\\_H.pdf](https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglement_Epreuves_PSP_indice_H.pdf)



### **Les Arbitres et Bénévoles :**

Il est demandé à chaque club participant de venir avec ou plusieurs bénévoles et/ou arbitres qui peuvent participer à certaines épreuves, en s'inscrivant sur les 2 tableaux de compétiteurs et d'arbitres. Ils assurent la sécurité en surface (rifap), en profondeur (P2), en chambre d'appel, en

chambre des résultats, à l'arbitrage.

*L'organisation ne disposant pas de matériel scaphandre sur place*, les arbitres précisent en amont s'ils en disposent individuellement pour le jour J.

**L'inscription des arbitres est faite en ligne :**

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1w9ubTPWzFIApCRq3b9SbH-KBmynvsyTq\\_1A-nh8jgYo/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1w9ubTPWzFIApCRq3b9SbH-KBmynvsyTq_1A-nh8jgYo/edit?usp=sharing)



**LE REGLEMENT de la COMPETITION sélective pour le Championnat de France:** Il est conforme au règlement PSP FFESSM

<https://ffessm.fr/ckfinder/userfiles/files/PSP/Reglement des Competitions indice B-2-.pdf>



Chaque compétiteur, bénévole ou arbitre se conforme au présent règlement et à celui de chaque épreuve.